

PROJET DE RÉPARATION DES PILES DU PONT CHARLES-DE-GAULLE ENTRE MONTRÉAL ET TERREBONNE

AVIS DE PROJET

Déposé au ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Octobre 2012

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Ministère des Transport du Québec – Direction de l'Île-de-Montréal
Adresse civique :	500, boulevard René-Lévesque Ouest, 12 ^e étage, C.P.5 ----- Montréal, Qc. H2Z 1W7
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	514-873-7781
Télécopieur :	514-864-3867
Courriel :	
Responsable du projet :	Michel Ménard, B.Sc., Chef du service des inventaires et du plan.
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	À déterminer.
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne.

4. Objectifs et justification du projet

Le pont Charles-de-Gaulle se situe sur l'autoroute 40 et permet de traverser la rivière des Prairies. C'est un pont de 16 travées composé de 2 fois 8 travées continues avec les joints de dilatation au début, au milieu et à la fin du pont. La superstructure est composée d'une dalle de béton armé composite reposant sur 4 poutres-caissons en acier. Les poutres-caissons s'appuient sur 2 culées en béton armé et 15 piles, dont 10 sont implantées dans le lit de la rivière des Prairies.

Les inspections effectuées au cours des dernières années ont indiqué de l'affouillement et des défauts importants de matériau sur les 10 piles immergées (armatures apparentes et corrodées avec une perte de section, fissurations le long du plan d'armature dans le béton, présence de zones de détachement du béton de recouvrement) ainsi que plusieurs autres défauts qui nécessitent des réparations.

Le présent projet consiste à effectuer les travaux visant à maintenir la structure sécuritaire pour les usagers, éliminer les déficiences, maintenir l'intégrité structurale et obtenir la meilleure durée de vie. L'espérance de vie de ces travaux est estimée à 15 ans.

5. Localisation du projet

Le projet se situe au niveau du pont Charles-de-Gaulle entre les villes de Montréal (arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et de Terrebonne (MRC Les Moulins).

Une carte de localisation du projet est présentée à l'annexe 1. Les coordonnées géographiques du centroïde du pont sont -73,508870 de longitude et 45,701213 de latitude (degrés décimaux).

6. Propriété des terrains

Du côté de Montréal, les lots suivants sont propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ) : 1 876 314, 1 876 330, 1 876 331 et 2 159 453 du cadastre du Québec. Du côté de Terrebonne, le lot 1 951 131 est propriété du MTQ. Le lit du fleuve Saint-Laurent appartient au domaine hydrique de l'État. L'annexe 2 présente la tenure des terres de chaque côté des rives de la rivière des Prairies.

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet comporte la réparation des unités de fondation, des piles, du dessous de dalle, des fûts, ainsi que la réduction de l'affouillement par l'enrochement.

Le type de matériaux, la méthode de travail, les aires d'entreposage des matériaux et le calendrier détaillé d'exécution des travaux seront déterminés ultérieurement dans le cadre de l'étude de conception.

Pour permettre la réalisation des travaux sur les piles et les unités de fondation, des ouvrages temporaires devront être aménagés dans la rivière des Prairies. La superficie de ces ouvrages pourrait dépasser 5 000 m² ou leur longueur pourrait être supérieure à 300 mètres linéaires.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

1. Milieu naturel :

Les travaux de réparation des piles auront principalement lieu dans le lit de la rivière des Prairies, un cours d'eau fréquenté par plusieurs espèces de poissons. Un site de nidification du faucon pèlerin est présent au niveau de la travée centrale n° 10. Des milieux humides dont la nature et la superficie seront précisées ultérieurement, sont présents en rive du côté de Terrebonne.

À proximité du pont Charles-de-Gaulle, on retrouve la Réserve naturelle de l'Île Bonfoin et le Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, tous deux situés dans l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est de la ville de Montréal.

Aucun inventaire n'a encore été effectué concernant la faune et la flore de la zone des travaux. La description du milieu sera réalisée ultérieurement dans le cadre de l'étude d'impact.

2. Milieu humain :

Le pont Charles-de-Gaulle a été construit en 1965 dans le cadre de la construction de l'autoroute 40. Il permet de franchir la rivière des Prairies et relie la ville de Montréal et l'ancienne municipalité de Lachenaie, aujourd'hui fusionnée à la ville de Terrebonne. Il s'agit d'une composante essentielle au réseau autoroutier de la région montréalaise.

On retrouve dans le secteur plusieurs usages récréotouristiques tels que la navigation de plaisance et la pêche sportive sur la rivière des Prairies ou le club de Golf de l'Île de Montréal au sud-est du pont.

Il n'y a pas de présence autochtone dans le secteur.

9. Principaux impacts appréhendés

Les impacts susceptibles d'être causés par le projet concernent principalement la phase de construction.

Milieu naturel :

Des impacts temporaires sur la végétation et la faune riveraines pourraient être causés par l'entreposage des matériaux et l'accès au chantier, selon leur emplacement et la méthode de travail qui sera choisie.

Concernant le milieu hydrique, des particules en suspension pourraient être émises lors de la mise en place de l'enrochement des piles et des ouvrages temporaires. Les ouvrages temporaires pourraient entraîner une perte temporaire ou une perturbation de l'habitat du poisson.

En période de nidification, les travaux pourraient occasionner un dérangement sur le couple de faucon présent sur la structure.

En conséquence, des mesures environnementales devront être prises afin de protéger l'habitat du poisson lors de la période de fraie et des mesures de protection devront être assurées pendant la période de nidification du faucon.

Milieu humain :

La navigation de plaisance et la circulation locale pourraient être affectées temporairement durant le déroulement des travaux.

10. Calendrier de réalisation du projet

Les travaux de réparation sont prévus se dérouler en 2014.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Le projet n'a pas de phase ultérieure et aucun autre projet n'est susceptible d'influencer sa conception.

12. Modalités de consultation du public

Au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, plusieurs organismes seront consultés : les clubs locaux de pêche et de loisir, la Ville de Terrebonne, la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur la protection des eaux navigables.

Selon les besoins, une consultation plus large, dont les modalités restent à définir, pourrait être réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale.

13. Remarques

L'étude d'impact sera réalisée pour répondre également à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, si requise.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

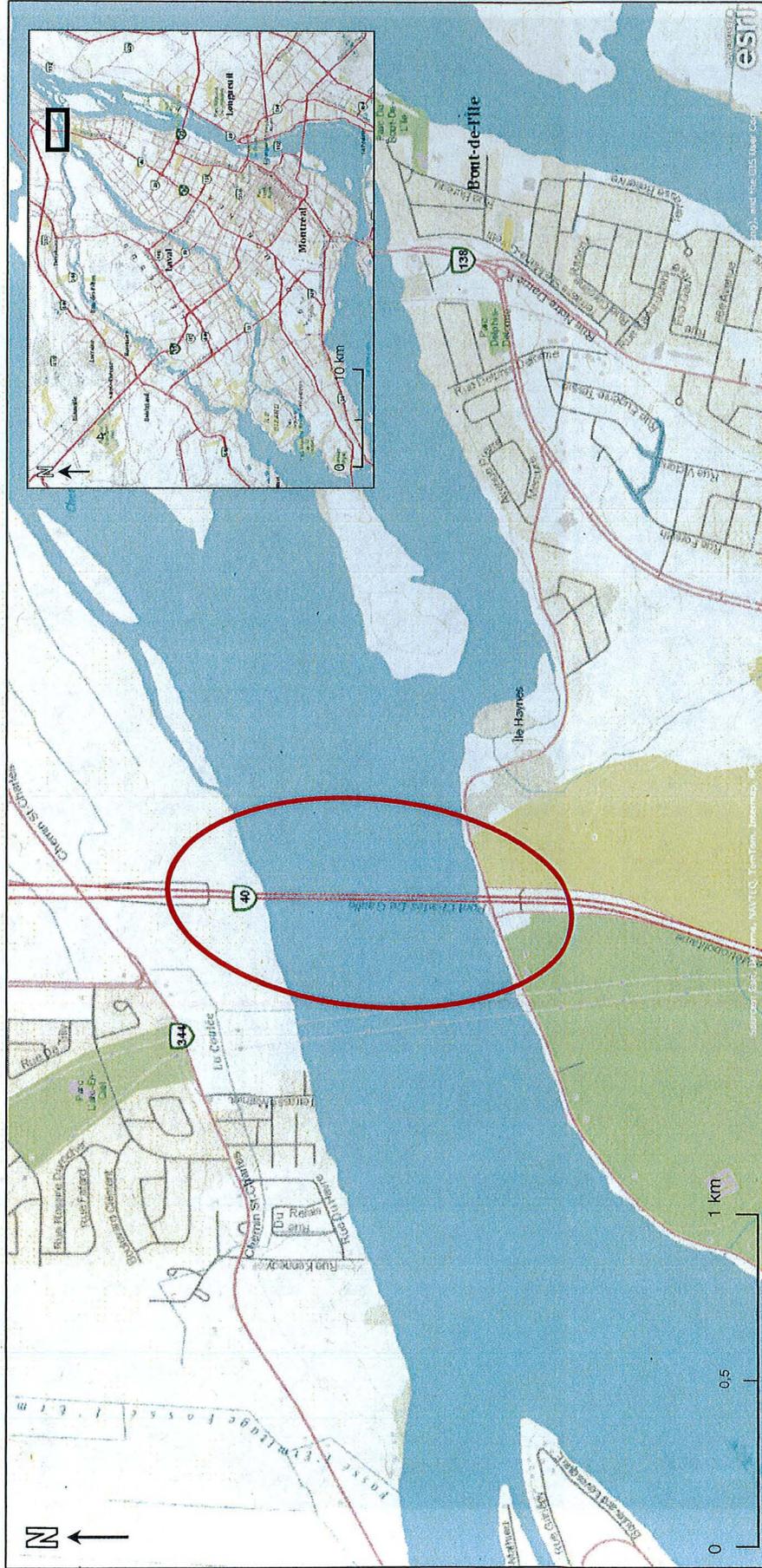
Signé le



par Michel Ménard, B.Sc., Chef du
service des inventaires et du plan

Annexe 1

Localisation du projet
Réparation du pont Charles-de-Gaulle



Annexe 2
Désignation cadastrale des secteurs en rives

